

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'optique Question écrite n° 5052

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le remboursement des frais d'optique et des soins bucco-dentaires par la sécurité sociale et les mutuelles complémentaires. En effet, dans ces deux domaines, les bases de remboursement de la sécurité sociale sont très faibles au regard des montants réels facturés et une part importante reste à la charge des assurés sociaux. Aussi, bon nombre de concitoyens rencontrent des difficultés pour l'accès à ces soins onéreux, et en particulier les personnes âgées disposant d'une petite retraite. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant à une revalorisation éventuelle de ces actes.

Données clés

Auteur: M. Jean-Michel Couve

Circonscription: Var (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5052

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations **Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5783 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)